

## INFORMATION DES PATIENTS

### ❖ Conditions d'utilisation des données à caractère personnel

#### 1- Protection des données à caractère personnel aux Hôpitaux du Léman

Les Hôpitaux du Léman sont soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à les protéger en conformité avec la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD »).

Les Hôpitaux du Léman ont désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) que vous pouvez joindre par mail [dpo@ch-alpes-leman.fr](mailto:dpo@ch-alpes-leman.fr) pour répondre à toutes vos questions concernant la protection des données personnelles.

#### 2- Vos droits

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez de plusieurs droits.

<b>Droit à l'information</b>	<i>Chaque traitement de données est enregistré dans un registre des traitements.</i>
<b>Droit d'accès</b>	<i>Vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.</i>
<b>Droit de rectification</b>	<i>Si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.</i>
<b>Droit d'opposition</b>	<i>Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des motifs liés à votre situation particulière. Le responsable de traitement démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de données qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés.</i>
<b>Droit à la portabilité des données</b>	<i>Pour les traitements de données fondés sur le consentement ou sur un contrat, vous avez le droit à la restitution des données personnelles que vous nous avez fournies ou, lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un tiers.</i>
<b>Droit à l'effacement ou « droit à l'oubli »</b>	<i>Vous pouvez exiger l'effacement de vos données personnelles excepté pour les traitements de données nécessaires aux fins de diagnostics médicaux, de la gestion des services de soins de santé, pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.</i>

**Droit à la limitation du traitement de données**

*La limitation du traitement de vos données personnelles peut être effectuée dans certains cas.*

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Délégué à la Protection des Données (DPO) des Hôpitaux du Léman par mail à [dpo@ch-alpes-leman.fr](mailto:dpo@ch-alpes-leman.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Hôpitaux du Léman  
**Direction Générale**  
**Délégué à la Protection des Données (DPO)**  
3, avenue de la Dame  
74203 THONON LES BAINS

Conformément à l'article 12-3 du RGPD, les Hôpitaux du Léman ont un délai d'un mois à compter de la réception de la demande pour répondre à votre demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Par ailleurs, au regard de l'article 15-3 les Hôpitaux du Léman peuvent exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée.

Si vous estimez que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

### **3- Finalité et légitimité des traitements de données**

Le traitement de vos données personnelles aux Hôpitaux du Léman sera effectué s'il est nécessaire :

- **Au respect d'une obligation légale et réglementaire** de traiter et transmettre éventuellement aux agences régionales de santé (ARS), ainsi qu'à l'Etat et aux organismes d'assurance maladie, les informations relatives à leurs moyens de fonctionnement et à leur activité. Ces traitements concernent la gestion administrative, la facturation ainsi que les données du Programme de Médicalisation des Système d'Information (PMSI).
- **À l'exécution d'une mission de service public** dont sont investis les Hôpitaux du Léman. Ces traitements concernent notamment la gestion des lits, la gestion des rendez-vous, des prescriptions, des laboratoires, l'évaluation de la qualité des soins. Ces traitements peuvent être les dossiers médicaux à des fins d'amélioration du suivi de certaines pathologies, à des fins de recherche scientifique et de publications.
- **À la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.** Cela concerne les traitements nécessaires à des fins humanitaires pour suivre des épidémies ou dans les cas d'urgence humanitaire.

Certains traitements de données nécessitent votre consentement. Cela concerne principalement des travaux de recherches.

### **4- Données collectées**

Nous collectons et traitons notamment les données administratives, sociales et médicales. Selon votre prise en charge aux Hôpitaux du Léman différentes catégories de données personnelles sont recueillies. Toutefois seuls les professionnels de santé de l'équipe de soins intervenant dans votre prise en charge, ou celle de votre enfant, peuvent accéder aux données médicales. Afin de garantir la coordination, la continuité des soins, le suivi médico-

social ou social du patient, certaines informations peuvent être partagées ou échangées avec votre médecin traitant et les professionnels assurant votre prise en charge, sauf opposition pour un motif légitime de votre part.

### 5- Durée de conservation de vos données

Vos données sont enregistrées pour la durée strictement indispensable à la finalité du traitement auxquelles elles se rapportent.

Vos données médicales sont conservées pendant la durée prévue par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, applicables en matière de conservation des données médicales.

Quelques exemples de durée de conservation :

<b>Dossier médical</b>	20 ans non actif	<i>Décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel</i>
<b>Dossier médical d'une personne décédée</b>	10 ans à compter de sa date de décès	<i>Décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel</i>
<b>Dossier médical d'un mineur de moins de 8 ans</b>	Jusqu'à son 28 <sup>ème</sup> anniversaire	<i>Décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel</i>
<b>Dossier administratif ou dossier admission</b>	5 ans – s'il ne comporte pas de pièce de facturation	<i>CIRCULAIRE AD 94-2 DU 18 JANVIER 1994 : Tri et conservation des archives des établissements publics de santé : Documents produits après 1968 par les services administratifs chargés de la gestion des hospitalisations et consultations.</i>
<b>Dossier de facturation</b>	10 ans	<i>Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008 : Durée d'utilité administrative des documents comptables détenus par les ordonnateurs</i>

### 6- Destinataires de vos données

Vos données sont traitées par du personnel des Hôpitaux du Léman soumis au secret professionnel et participant à votre prise en charge dans la limite des catégories de données qui sont nécessaires à l'exercice de leur profession.

Elles peuvent être communiquées à des établissements participant à votre parcours de soins, à des prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour les Hôpitaux du Léman. Dans ce cas, des clauses de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sont mises en place dans les contrats de traitement des données avec les sous-traitants. Vos données peuvent être transmises aux organismes publics,

autorités de santé, professions réglementées (Trésor public, Agences régionales de Santé, organismes d'assurance maladie et complémentaire, commissaires aux comptes...) sur demande et dans la limite de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de projets de recherche, les Hôpitaux du Léman peuvent également être amenés, après vous avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, à transmettre vos données, préalablement rendues non-nominatives à d'autres professionnels de santé. Les conditions ne permettront pas de vous ré-identifier.

## **7- Transferts de données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen**

Les Hôpitaux du Léman limitent tous les transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Europe. Si néanmoins cela était nécessaire, vos données seraient rendues non nominatives, une information individuelle vous serait remise permettant de recueillir votre non opposition et des clauses contractuelles types strictes et approuvées par la Commission européenne seraient mises en place.

## **8- Utilisation des cookies**

Ce site n'utilise pas de cookies.

### **❖ Note d'information sur les droits des personnes dont des données à caractères personnel ont été enregistrées dans le système SI-VIC**

Des informations vous concernant ont pu être enregistrées et traitées dans le système d'identification unique des victimes dénommé SI-VIC, créé par l'article L. 3131-9-1 du code de la santé publique.

Ce système d'information est mis en œuvre lorsqu'un événement peut être qualifié de situation sanitaire exceptionnelle (attentat, accident collectif, pandémie, etc.).

Le traitement entre dans le cadre des missions d'intérêt public dont est investi la Direction Générale de la Santé.

Il a pour finalité l'aide au pilotage grâce à un suivi global et individuel des personnes impliquées par l'évènement, l'établissement d'une liste unique de victime en cas d'attentat, ainsi que l'information des familles et des proches de victimes en cas d'ouverture d'une cellule de réponse téléphonique.

#### **Comment savoir si mes données ont été enregistrées dans le système SI-VIC ?**

Le service ou vous avez été pris en charge, ou à défaut le service d'admission de l'établissement, pourra vous indiquer si vos données personnelles ont été enregistrées dans le système SI-VIC.

#### **Quelles protections ?**

Les données enregistrées sont strictement 'non médicales' (identités et modalités de prise en charge), et accessibles aux acteurs participant à la gestion de la situation sanitaire exceptionnelle, selon leurs habilitations :

- les établissements de santé et les SAMU accèdent uniquement aux données des personnes qu'ils prennent en charge ;
- les agences régionales de santé (ARS) accèdent aux données de l'ensemble des personnes prises en charge dans leur région ;
- la direction générale de la santé (DGS) accède aux données de l'ensemble des personnes prises en charge sur le territoire national.

- Les agents habilités des cellules de réponse téléphonique ont accès aux données de l'ensemble des personnes prises en charge lors de l'évènement qui a occasionné l'ouverture du numéro d'information du public (attentat ou accident collectif).

Les données sont conservées pendant la durée de prise en charge de la personne dans le système de santé conformément à l'article R. 3131-10-2 du code de la santé publique.

### **Quels sont vos droits ?**

Conformément au Règlement général sur la protection des données – RGPD, vous pouvez, à tout moment :

- Accéder aux informations vous concernant et faire rectifier les données inexactes ;
- Obtenir davantage d'information sur le traitement et **exercer vos droits d'information et de rectification** auprès de la direction générale de la santé au ministère chargé de la santé, responsable du traitement, en écrivant à l'adresse suivante : **dgs-rgpd@sante.gouv.fr** (à noter qu'il n'est pas possible de faire valoir de droit d'opposition à l'enregistrement de ses données) ;
- Introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement n'est pas conforme à la réglementation sur la protection des données.

### **Spécificités liés à l'enregistrement de données dans l'évènement 'Suivi des hospitalisations Covid-19'**

Depuis le 10 décembre 2021, les données anonymisées de l'évènement 'Suivi des hospitalisations Covid-19' sont partiellement utilisées, dans des conditions strictes de confidentialité, afin de permettre des travaux de recherche sur les personnes prises en charge pour la maladie.

Les données présentes dans SI-VIC sont retraitées (suppression de toute donnée d'identité afin de supprimer toute possibilité d'identification directe), puis chiffrées et transmises sur un serveur sécurisé du Health Data Hub (HDH), groupement d'intérêt public (GIP), créé aux fins de faciliter la mise en œuvre de projets de recherche utiles à la population et aux autorités.

### **Quels sont vos droits concernant l'utilisation de vos données pour des visées de recherche ?**

Dans le cas particulier de cette transmission de données à visée de recherche, autorisée par l'arrêté du 21 avril 2020 (JORF n°0098 du 22 avril 2020), abrogé et remplacé par l'arrêté du 10 juillet 2020, lui-même modifié par l'arrêté du 16 octobre 2020, et conformément au Règlement général sur la protection des données – RGPD, vous pouvez, à tout moment :

- Demander l'accès aux informations vous concernant utilisées dans le cadre des projets de recherche portés par le HDH ;
- Obtenir davantage d'information sur le traitement et exercer vos droits (modification ou opposition à la transmission HDH) en écrivant à l'adresse suivante : **dgs-rgpd@sante.gouv.fr** ;
- Introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement n'est pas conforme à la réglementation sur la protection des données.

Pour plus d'information, vous trouverez l'ensemble des informations liées à vos droits sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookie>

### **❖ Information RGPD SI-VACCIN COVID**

Des informations vous concernant vont être enregistrées et traitées dans le système d'identification unique de vaccination VACCIN COVID.

Ce logiciel national sécurisé permet :

- la traçabilité de la vaccination afin qu'il y ait une bonne circulation de l'information entre les professionnels de santé qui interviendront dans la vaccination ;
- Il facilite la déclaration des effets indésirables par les professionnels de santé ;
- Il renforce le suivi de la couverture vaccinale et la mesure de son efficacité.

Ces données sont saisies par les professionnels de santé. L'organisation, le suivi et la traçabilité de la vaccination contre la Covid-19 nécessitent le traitement de données personnelles par l'Assurance Maladie et la Direction Générale de la Santé.

Les données collectées sont :

- vos données d'identification et coordonnées (postales, numéro de téléphone et e-mail) ;
- les données qui ont permis de vous identifier comme étant éligible à la vaccination ou la recherche d'éventuelles contre-indications ;
- toutes les données relatives à votre vaccination et aux professionnels y ayant concouru (injection, n° de lot, identification des professionnels responsables des injections, etc.).

Seuls les professionnels de santé et les professionnels placés sous leur responsabilité, qui participent à votre prise en charge effective pour réaliser la vaccination contre la Covid-19 (consultation préalable et vaccination) peuvent accéder aux données. Ces accès sont tracés.

Par ailleurs, votre médecin traitant pourra être destinataire de ces informations. Certaines de ces données pourront également être traitées par les autorités compétentes pour assurer leurs missions de pharmacovigilance ou pour vous informer en cas de risque nouveau lié à un vaccin.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vous permet d'exercer vos droits d'accès, de rectification et droit à la limitation dans le cadre du traitement de vos données dans le système d'information relatif à la vaccination anti Covid. Toute demande doit être adressée soit par écrit auprès de votre caisse d'assurance maladie soit par voie électronique via votre compte ameli (<https://www.ameli.fr>).

Par ailleurs, vous pouvez vous opposer à la transmission de vos données à des fins de recherche à la plateforme des données de santé « Health Data Hub » et à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus sur le SI Vaccin covid, vous pouvez consulter le site de l'assurance maladie, à l'adresse suivante : <https://www.ameli.fr/sites/default/files/vaccin-covid-mention-complete-information-personnes-concernees.pdf>

Si votre demande d'accès ou de rectification porte sur les données liées à votre rendez-vous dans le centre de vaccination, vous pouvez exercer directement ces démarches directement auprès de votre centre de vaccination en contactant [dpo@ch-alpes-leman.fr](mailto:dpo@ch-alpes-leman.fr)